

# Résultats des entreprises

Le taux de marge des sociétés non financières (SNF) s'est légèrement redressé depuis début 2022 après une forte baisse au cours de l'année 2021, atteignant 31,8 % de la valeur ajoutée au troisième trimestre après 31,2 % au premier trimestre. Cette progression résulte principalement du recul des salaires réels, en partie compensé par la détérioration des prix de la valeur ajoutée relativement au prix de la consommation.

Au quatrième trimestre 2022, le taux de marge des SNF se replierait à nouveau, pour atteindre 31,1 % de la valeur ajoutée. Cette dégradation du taux de marge serait surtout liée à la baisse de la productivité, du fait de la contraction prévue de l'activité jointe à un emploi qui continuerait quant à lui d'augmenter. Le prix de la valeur ajoutée relativement au prix de la consommation continuerait à se détériorer – en effet, les prix des consommations intermédiaires, notamment les intrants énergétiques, continueraient d'augmenter plus rapidement que les prix de production – mais ce mouvement serait compensé par le nouveau recul prévu des salaires réels.

En moyenne sur l'année 2022, le taux de marge s'élèverait ainsi à 31,4 % de la valeur ajoutée, en net recul par rapport à son niveau de 2021 (34,2 %), où il avait été notamment soutenu par les mesures du plan de relance et le fonds de solidarité, mais à un niveau proche de sa valeur moyenne en 2018<sup>1</sup> (31,5 %). Ce maintien du taux de marge au niveau agrégé masque cependant des hétérogénéités sectorielles substantielles (► **éclairage** sur les évolutions récentes des taux de marge) : la rentabilité des branches de l'énergie et des services de transports augmenterait nettement ; à l'inverse, le taux de marge reculerait dans l'industrie hors énergie et, dans une moindre mesure, les services (hors transports).

Au premier semestre 2023, le taux de marge des SNF rebondirait, dans le sillage du rebond prévu de l'activité, pour se situer légèrement au-dessus de 32 %. L'amélioration de la rentabilité des entreprises s'expliquerait notamment par la baisse des salaires réels mais également début 2023 par une nouvelle baisse des impôts de production (baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises). ●

<sup>1</sup> L'année 2018 peut être considérée comme une année de référence convenable pour le taux de marge. En effet, le taux de marge a connu des évolutions heurtées de 2019 à 2021 du fait de la comptabilisation simultanée, en 2019, du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) et de la réduction des cotisations sociales et par la suite lors de la crise sanitaire.

## ► 1. Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

taux de marge en %, variation et contributions en points

	2021				2022				2023		2019	2020	2021	2022	2023 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2					
<b>Taux de marge</b>	36,4	36,0	32,5	32,0	31,2	31,5	31,8	31,1	32,0	32,2	33,4	31,8	34,2	31,4	32,2
<b>Variation du taux de marge*</b>	2,0	-0,3	-3,6	-0,5	-0,8	0,4	0,3	-0,6	0,8	0,2	1,9	-1,6	2,4	-2,8	0,8
<b>Contributions à la variation du taux de marge :</b>															
des gains de productivité	-0,3	0,2	1,0	-0,4	-0,3	0,0	-0,1	-0,4	-0,1	0,1	0,8	-5,4	2,4	-0,2	-0,3
du coût réel du travail par tête	0,2	0,4	-2,4	0,2	-0,3	0,7	1,0	0,4	0,8	0,0	0,9	3,3	-2,5	-0,1	1,8
du ratio du prix de la valeur ajoutée et du prix de la consommation	0,0	0,1	0,0	-0,2	0,0	-0,2	-0,6	-0,5	-0,5	-0,1	0,7	0,7	0,5	-0,7	-1,3
d'autres facteurs (dont subventions et impôts sur la production)	2,0	-1,1	-2,2	-0,1	-0,2	-0,2	0,0	-0,1	0,6	0,2	-0,4	-0,3	2,0	-1,8	0,6

■ Prévision

\* La variation affichée ici résulte d'une différence calculée avant arrondi.

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital.

Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (Pva/Pc), qui jouent positivement ;
- les évolutions du coût réel du travail (W/Pc, où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement sur le taux de marge ;
- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le fonds de solidarité.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{Y P_{VA}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{P_C} \frac{P_C}{P_{VA}} + \text{autres facteurs}$$

Source : Insee

## ► 2. Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

en % de la valeur ajoutée



Source : Insee